



Geoffrey Badel, crayons, craie et collages sur papier, 2017, lauréat de la Bourse 2017

APPEL À CANDIDATURE - BOURSE JEUNE CRÉATION TOURRE SANCHIS ARCHITECTURE

Pour l'édition Drawing Room 018, TOURRE SANCHIS ARCHITECTURE rejoint les mécènes du salon du dessin de Montpellier et finance la bourse jeune création.

La bourse jeune création TOURRE SANCHIS ARCHITECTURE récompensera d'un montant de 1500 euros, le travail d'un jeune diplômé des écoles supérieures des beaux-arts, sélectionné sur le plan national.

Dans la continuité de sa démarche architecturale et de son engagement pour l'art contemporain, ce nouveau partenariat de l'Agence d'Architecture TOURRE SANCHIS apporte un soutien aux artistes émergents et participe au développement de Drawing room, évènement incontournable autour du dessin contemporain sur le territoire de Montpellier et de sa région.

L'inscription se fait à réception d'un dossier, constitué des éléments suivants :

1. une série de visuels (taille du visuel 1 méga, format PDF ou JPEG, 300 dpi) présentant 5 à 10 travaux mettant en jeu le médium dessin, avec leurs titres, dimensions et techniques.
2. un texte sur le travail artistique présenté.
3. un CV avec coordonnées (postales, téléphoniques et email).

Le dossier doit être envoyé à l'adresse mail : drawingroom.coordination@gmail.com [Date limite de réception : 31 juillet 2018]

DOTATION

Les galeries de Montpellier - art contemporain et La Panacée - MoCo sélectionneront dans l'ensemble des candidatures cinq jeunes diplômés [DNSEP]. Les projets sélectionnés seront présentés dans le cadre du salon, à La Panacée, centre d'art contemporain de la Ville de Montpellier du 14 septembre au 16 septembre 2018.

Parmi les artistes exposés, le/la lauréat(e) de la bourse jeune création TOURRE SANCHIS ARCHITECTURE sélectionné par un jury d'acteurs professionnels de l'art contemporain, recevra une bourse de 1500 euros.

Une exposition personnelle lui sera proposée à l'espace St Ravy, lieu municipal dédié à la création émergente, lors de la 10e édition de Drawing Room.

Drawing Room est co-organisé par Les galeries de Montpellier – art contemporain association loi 1901 à but non lucratif, et La Panacée - MoCo, Centre d'Art Contemporain de la ville de Montpellier.

ART. 1 — Dispositions générales

Les candidats sélectionnés pour participer à la bourse jeune création TOURRE SANCHIS ARCHITECTURE s'engagent à respecter, sans aucune restriction ni retenue, les clauses du présent règlement et toutes les dispositions nouvelles qui pourraient être imposées par les circonstances et adoptées par les organisateurs dans l'intérêt de l'événement. Seuls les dessins n'excédant pas une dimension de 150x100 cm pourront être exposés. Il est possible d'encadrer les dessins dont les dimensions n'excèdent pas 40 x50 cm.

ART. 2 — Modalités de candidatures

Peuvent postuler les jeunes artistes français ou étrangers diplômés (DNSEP année 2018) des écoles supérieures des beaux-arts sur le plan national.

ART. 3 — Sélection

Cinq dossiers seront présélectionnés par les membres de l'association Les galeries de Montpellier – art contemporain et La Panacée - MoCo début août 2018. Les cinq dossiers présélectionnés seront présentés à un jury composé de personnalités du milieu professionnel de l'art contemporain, d'un représentant de TOURRE SANCHIS ARCHITECTURE et de membres des galeries de Montpellier. Le nom du lauréat sera communiqué lors du vernissage le 13 septembre 2018. Les candidats présélectionnés seront contactés par mail et devront déposer ou envoyer les oeuvres originales sélectionnées à l'adresse suivante avant le 1er septembre 2018 :

La Panacée - MoCo
Centre d'art contemporain
14 Rue de l'École de Pharmacie
34000 Montpellier

Les Galeries de Montpellier – art contemporain, organisateur de la bourse, est considéré comme ayant reçu des lauréats l'autorisation d'utiliser leurs dessins, de reproduire et diffuser, de quelque façon que ce soit, par voie d'affiche ou autrement, l'une ou plusieurs de leurs oeuvres en vue de promouvoir la bourse.

ART. 4 — Annulation

Le candidat s'engage à être disponible pour l'envoi des oeuvres avant les dates de montage, en cas d'annulation de sa candidature, celui-ci doit en informer les organisateurs au plus vite.

ART. 5 — Attribution des espaces

L'affectation et la disposition des espaces seront attribués par le comité de pilotage en fonction du projet de chaque candidat sur la base des informations fournies. Les organisateurs se réservent la décision finale relative à l'aménagement du site.

ART. 6 — Transport, montage et démontage

Le transport des oeuvres aller-retour est à la charge des organisateurs sur présentation d'une facture par le candidat d'un montant maximum de cent euros comprenant deux aller-retour (transport TNT, La Poste, Fedex).

Les oeuvres devront être accompagnées d'une fiche précisant les modalités d'accrochage. Le montage et le démontage est effectué par les organisateurs. Le candidat dégage les organisateurs de toute responsabilité quant à l'état d'arrivée et de retour des oeuvres.

ART. 7 — Sécurité

Toutes les mesures nécessaires seront assurées par les organisateurs pour que le gardiennage général du salon en dehors des horaires d'ouverture soit efficace.

ART. 8 — Assurance

Le candidat dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas d'incendie, d'explosion, d'inondation, troubles divers et pour tout élément non imputable aux organisateurs, agents et préposés.

ART. 9 — Application de ce règlement

Les organisateurs se réservent le droit de statuer à tout moment sur tous les cas litigieux, ou ceux non prévus au règlement. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement dans l'intérêt général de l'événement.

ART. 8 — Litiges

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable toute contestation qui pourrait surgir à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention. En cas de désaccord persistant, le tribunal compétent sera celui du ressort du siège de l'association Les galeries de Montpellier – art contemporain.

Bon pour accord

Signature valable juridiquement :

Lieu et date :

Nom et prénom :